Garantie pour la Suisse :

Cet article de la marque for_q a été fabriqué selon des techniques de fabrication ultra modernes et est soumis en permanence à un contrôle qualité strict.

Le magasin de bricolage HORNBACH Baumarkt (Suisse) AG, Schellenrain 9, CH-6210 Sursee (désigné ci-après par le terme de garant) garantit la qualité de l'article for_q selon les dispositions suivantes :

1. Durée de la garantie

La garantie est de 10 ans. La garantie commence à la date d'achat. Veuillez conserver le ticket de caisse ou la facture originale comme preuve de la date d'achat.

2. Portée de la garantie

La garantie de l'outil de jardinage concerne uniquement les défauts de fabrication ou du matériel ainsi que l'utilisation conforme à l'usage prévu..

La garantie ne s'applique pas pour les défauts dans les cas suivants :

- Montage défectueux
- Manipulation ou utilisation non conforme
- Entretien ou nettoyage non conforme ou insuffisant
- Action violente d'une force extérieure
- Utilisation de pièces de rechange non originales
- Influence chimique, électrique ou électronique non conforme
- Modification de l'article due à l'influence des intempéries et à une exposition directe aux rayons du soleil
- Utilisation commerciale ou location des articles

.

La garantie ne couvre pas non plus les dommages sur les pièces d'usure liés à une usure normale. La garantie n'inclut pas les dommages accessoires ou consécutifs ni les éventuels frais de montage et de démontage en cas de garantie.

3. Prestations de la garantie

Pendant la durée de la garantie, le garant vérifie l'article défectueux pour déterminer s'il s'agit d'un cas relevant de la garantie. En cas d'application de la garantie, le garant répare ou échange l'article à ses propres frais. Si l'article n'est plus livrable au moment du cas de garantie, le garant peut remplacer l'article par un produit similaire. L'article remplacé ou les pièces de cet article deviennent la propriété du garant. Pendant la réparation, le client ne peut exiger d'article de remplacement.
Les prestations de garantie (réparation ou échange) ne prolongent pas la durée de la garantie. Les prestations de garantie n'entraînent pas l'application d'une nouvelle garantie.

4. Utilisation de la garantie

Pour faire valoir la garantie, veuillez vous adresser au service client/service après vente du magasin de bricolage HORNBACH le plus proche. Vous pourrez trouver le magasin le plus proche sur www.hornbach.ch.
Vous pouvez aussi vous mettre en relation avec le garant à l'adresse e-mail suivante afin de convenir de l'envoi ou du retrait de l'article défectueux : service@hornbach.ch
L'utilisation de la garantie ne peut être effective que sur présentation de l'article défectueux et du ticket de caisse ou de la facture originale.

5. Droits légaux

Vos droits légaux relatifs à la responsabilité produit ne sont pas restreints par la garantie.